



Association pour le Droit à l'Initiative Economique

Le micro crédit, un outil contre l'exclusion, un défi pour les banques

Le micro crédit se développe rapidement dans les pays du Sud...

L'idée du micro crédit est née en Asie dans les années 1970 et a rayonné, à travers l'expérience de la Grameen Bank, dans le monde entier. Elle consiste à ouvrir l'accès au crédit à des personnes, qui, faute d'apport personnel et de garantie réelle, n'ont pas accès aux banques et ceci d'autant plus, que les sommes dont elles ont besoin sont très faibles et ne laissent pas aux banques de marge suffisante pour couvrir le coût du crédit.

L'accès au capital permet aux petits paysans ou à des travailleurs indépendants, qui forment la majorité de la population du Sud, de développer leur activité ou de créer leur propre emploi. Il existe environ 10 000 institutions de micro crédit dans le monde et leur encours total est de l'ordre de 1,5 à 2,5 milliards d'euros. Le défi de ces institutions est d'essayer de couvrir progressivement leurs coûts, en les limitant par des méthodes appropriées et en pratiquant des taux d'intérêt relativement élevés, appliqués à un nombre important de clients, se comptant en millions en Asie et en dizaines ou centaines de milliers en Amérique Latine et en Afrique.

...Mais aussi dans les pays industriels

Dans les pays industriels, du fait de la prédominance du travail salarié et de l'alternative de l'aide sociale, le développement du micro crédit a été beaucoup plus lent et difficile. Nécessité faisant loi, celui-ci s'est cependant propagé rapidement dans les pays en transition de l'Europe Centrale et Orientale, pour répondre aux besoins d'une population qui du jour au lendemain s'est trouvée sans emploi, à la suite de l'effondrement du secteur public. Il a été financé largement par l'aide internationale et accepté par les gouvernements après une phase de démonstration.

Il a été introduit en France par l'Association pour le droit à l'initiative économique

En France, le micro crédit a été introduit à partir de 1989 par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, créée par trois bénévoles sans capital de démarrage, dans un environnement institutionnel particulièrement hostile. Cet environnement se caractérise, en effet par :

- la complexité administrative et la lourdeur des charges sociales des travailleurs indépendants,
- une articulation difficile avec la sortie du chômage ou du RMI,

- une réglementation bancaire qui, jusqu'à une date récente, permettait aux associations de prêter uniquement sur leurs fonds propres, le taux d'intérêt pour les prêts aux entreprises étant plafonné, par ailleurs, à un niveau incompatible avec le coût du petit crédit.

...travaillant en partenariat avec les banques

Aussi la solution adoptée par l'ADIE après une période de recherche-action, qui a duré 5 ans, a été un partenariat entre :

- L'association qui assure intermédiation sociale et financière auprès des clients,
- Les banques qui financent le crédit et une partie du risque en décaissant, elles-mêmes, les prêts,
- L'Etat, les Collectivités locales et le Fonds Social Européen, qui couvrent les surcoûts de l'accompagnement et du risque.

Son développement est porté par une forte demande de chômeurs créateurs d'entreprise

En dépit des difficultés, « le crédit solidaire » s'est développé régulièrement augmentant de 20% à 30% par an. Le nombre des prêts accordés par l'ADIE, depuis l'origine atteint aujourd'hui 18 000 pour un total de 38 millions d'euros. Ces prêts ont permis la naissance de 16 000 entreprises créées par des chômeurs et des allocataires du RMI et la création de près de 20 000 emplois. L'association est restée fidèle à sa cible initiale et oriente son activité vers des publics de plus en plus démunis, en étendant son action vers les quartiers en difficulté et en mettant au point des produits diversifiés correspondant aux besoins de cette clientèle. Ainsi, à côté du « prêt solidaire » plafonné à 5 000 euros, accordé au taux du marché pour une durée de 2 ans, l'ADIE met en place des prêts de montant progressif, démarrant à 1 000 euros, accordés aux personnes qui mènent déjà une activité génératrice de revenu. Elle accorde des prêts d'honneur subordonnés à taux 0, à ceux qui ont besoin de quasi-fonds propres et fait des prêts de matériel aux personnes qui veulent tester leur projet avant de se lancer. Parallèlement, grâce à ses 240 permanents et 660 bénévoles, elle apporte à ses clients un accompagnement individuel gratuit avant et après le démarrage de l'entreprise et organise des cercles des créateurs qui leur permettent d'échanger leur expérience et bénéficier d'informations et formations adaptées.

Le réseau de l'ADIE couvrant désormais tout le territoire

L'accès au « crédit solidaire » repose désormais sur un réseau de 98 antennes et 300 permanences, que l'association continue de densifier pour offrir un accès distant de moins de 50 km à toute personne en difficulté souhaitant créer une entreprise. La force du « crédit solidaire » est qu'il repose sur une demande évaluée entre 30 000 et 200 000 projets par an en fonction de l'amélioration de l'environnement institutionnel des entreprises. En dépit d'une croissance rapide qui fera passer le nombre de prêts de 5000 en 2002 à 8000 en 2004, l'association ne touche encore qu'une petite part du marché.

Le micro crédit va continuer son développement au niveau mondial ...

Le micro crédit va continuer à se développer au Sud comme au Nord. Dans les pays industriels, il constitue une des voies d'insertion et une alternative dynamique à l'aide sociale. En France, entre un tiers et la moitié des créateurs d'entreprises sont aujourd'hui des chômeurs, non compris tous ceux qui mènent des activités de survie informelles dans les quartiers en difficulté. Ces quartiers qui représentent 10% de la population active et dont la moyenne d'âge est inférieure à la moyenne nationale, constituent un potentiel de croissance considérable pour l'économie française.

...Vers un continuum de services financiers à tous les segments de la clientèle

La mondialisation des flux financiers, avec les turbulences qu'elle entraîne, a besoin d'un contrepoids au niveau de l'économie réelle, ancrée dans le tissu local. Aussi on peut imaginer que les pays de l'Union Européenne vont suivre l'exemple de l'Europe Centrale et Orientale où il existe dès à présent l'amorce d'un continuum d'institutions financières intervenant sur tous les segments de la clientèle du micro crédit : guichets spécialisés des banques commerciales s'adressant au segment supérieur, banques de micro finance, coopératives d'épargne-crédit et ONG orientées vers les publics les plus pauvres.

...Facilité en France par l'amendement à la loi bancaire

En France, le partenariat banques/associations pourra se développer avec plus de facilité sur la base du nouvel article L 511-6 du code monétaire et financier qui permet aux associations finançant les chômeurs et allocataires des minima sociaux d'emprunter pour prêter.

L'appui apporté par BNP-Paribas pourra prendre, à l'avenir des formes nouvelles

L'appui apporté par la BNP, Paribas, puis BNP-Paribas à l'ADIE depuis plus de dix ans, tant sur le plan financier que sur celui de l'expertise et de l'appui technique pourrait, dans ce contexte, se développer suivant de nouvelles pistes allant de la recherche commune sur l'application et les limites du scoring en matière des prêts à la création, jusqu'à la mise en place d'une ligne de crédit ou l'émission des cartes bancaires comportant un prélèvement infime au bénéfice du crédit solidaire.

En fin de compte, le micro crédit qui transforme les exclus et les assistés en créateurs de richesse, est aussi un nouveau défi à relever par les banques pour toucher un énorme marché de personnes sans accès au capital en dynamisant la croissance et en donnant tout son sens à la mondialisation, qui ne touche à présent qu'une partie de l'économie.

ADIE – Association pour le Droit à l'Initiative Economique
14, rue Delambre - Tel. : 01 42 18 57 87 - Fax : 01 43 20 19 50
Site Internet : www.adie.org - Email : adie@adie.org